

Zeitschrift: Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

Band: 87 (1989)

Heft: 1: Lebensraum Bodensee = L'espace vital du lac de Constance

Vereinsnachrichten: KKVA Konferenz der Kantonalen Vermessungsämter = CSCC
Conférence des services cantonaux du cadastre

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 20.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Esame federale d'ingegnere geometra del 1989

L'esame teorico complementare, organizzato secondo l'ordinanza del 12. 12. 1983 concernente la patente federale d'ingegnere geometra, avrà luogo nella primavera, eventualmente anche nell'autunno del 1989.

Le domande d'ammissione verranno indirizzate entro il **31 gennaio 1989** alla Direzione federale delle misurazioni catastali, 3003 Berna. Queste domande devono contenere la lista delle materie nelle quali il candidato vuole sostenere l'esame.

Come documenti bisogna produrre:

- i certificati degli esami propedeutici e finali superati al PF, oppure
- il diploma finale della STS, oppure
- il diploma di fine studi dell'università straniera.

Il luogo e la data del esame teorico complementare saranno resi noti ulteriormente.

Buchs, il 15 novembre 1988

Il Presidente della Commissione federale esaminatrice: *Ch. Eggenberger*

KKVA / CSCC

Konferenz der Kantonalen Vermessungsämter
Conférence des services cantonaux du cadastre

SIT et REMO

(Système d'information du territoire et REMO)

Abréviations:

BD: Base de données
MO: Mensuration (cadastrale) officielle
REMO: Réforme de la mensuration officielle
SIT: Système d'information du territoire

Dieser Artikel gibt ein konkretes Bild der Organisation eines LIS, in dessen Kette die Reform der amtlichen Vermessung das erste Glied darstellt. Als Beispiel werden hier die unmittelbaren Bedürfnisse der Werkeigentümer von Gemeinschaftsanlagen betrachtet.

Ihnen wird eine «Numerisierungsoperation» vorgeschlagen, die mit der Digitalisierung von Grundbuch-Kopieplänen erfolgt, auf der die Verteilnetze gezeichnet werden. Die Kosten dieser Arbeit «ausserhalb des Katasters» würden die Besteller selber tragen müssen (Gemeinden, PTT, Elektrizitätswerke usw...).

1. Introduction

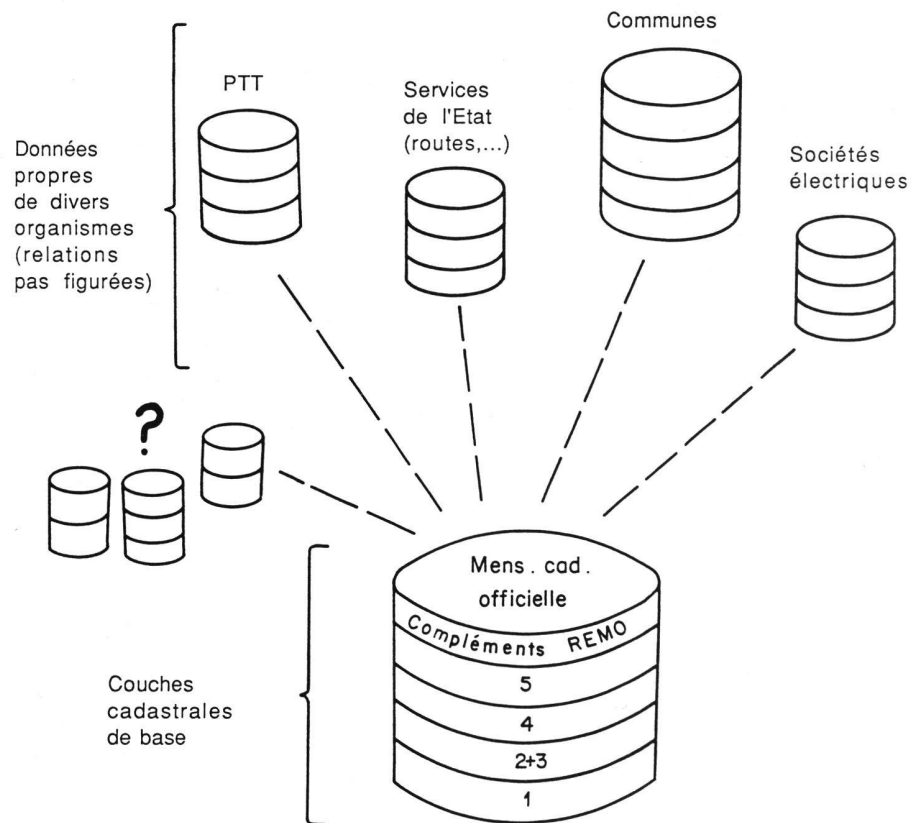
Le projet REMO de la Confédération se trouve actuellement en phase d'étude de réalisation. Il faut donc compter encore plusieurs années avant qu'il ne puisse offrir les effets annoncés: constituer la base d'un SIT et permettre la mise en relation des diverses données touchant au sol.

Des applications existent déjà dans certaines régions de Suisse. Dans le Canton de Vaud (voir Revue MPG 8/1985 p. 267), une BD informatisée se constitue progressivement; elle devra encore être complétée lors de la mise en vigueur de la REMO (enrichissement des données).

Système d'information du territoire - SIT

(Schéma basé sur la REMO)

Gestion des données touchant au sol



L + T / S + T

Bundesamt für Landestopographie
Office fédéral de topographie

Nachführung von Kartenblättern

Blatt feuille foglio		Nachführung mise à jour aggiornamento
1123	Le Russey	1985
1143	Le Locle	1985
1165	Murten	1987
1167	Worb	1987
1185	Fribourg	1987
1187	Münsingen	1987
1188	Eggiwil	1986
1199	Scuol	1985
1210	Innertkirchen	1986
1222	Cossonay	1986
1246	Zweisimmen	1985
1267	Gemmi	1985
248	Prättigau	1985
258	Bergün	1985
259	Ofenpass	1985
269	Berninapass	1985
278	M. Disgrazia	1985
5014	St. Gallen - Appenzell	1984
5015	Toggenburg - St. Galler Oberland	1984
4	1:200000	1985
KK	Karte der Kulturgüter / Carte des biens culturels	1988
33	Toggenburg	1984
39	Flüelapass	1985
44	Malojapass	1985
103	Zürich - St. Gallen	1984

Neu als Fortsetzung der Landeskarten-Serie mit Wanderwegen SAW ist erschienen:

276 T Val Verzasca, Preis: Fr. 13.-

Rubriques

Il n'est ainsi pas possible d'obtenir actuellement des données informatisées pour n'importe quel secteur du territoire cantonal vaudois, et il s'agit d'examiner si des actions à caractère provisoire doivent être envisagées pour tenir compte des besoins immédiats de certains utilisateurs.

2. Organisation d'un SIT

Le schéma présenté sur la figure ci-contre montre concrètement deux aspects principaux de la REMO:

- tout d'abord la numérisation et la gestion informatique des données de la Mensuration cadastrale
- puis l'organisation des relations avec d'autres bases de données. Cela implique que les organismes intéressés doivent définir ce qu'ils vont gérer. En plus de leurs propres données, ces organismes peuvent avoir des besoins particuliers pour ce qui touche aux éléments de situation des niveaux 2 et 3 (Couverture du sol/Objets divers, éléments linéaires) du projet REMO et au niveau 9 «Altitudes et relief»; il y aura lieu d'analyser ces besoins (quels objets doivent être traités par la MO et lesquels concernent d'autres organismes), puis d'envisager une mise à jour périodique en commun.

La BD de la MO constitue le 1er maillon d'un SIT. C'est sur ce système que se bâtissent les systèmes d'information «municipaux» et ceux des autres organismes.

L'informatisation des données de la MO est la condition de base pour envisager la gestion informatique des données intéressant les Services industriels et les Travaux publics; il faut un support cadastral numérique pour la gestion des plans conduites et des réseaux, ou des autres infrastructures du domaine public, ainsi que pour les projets de toutes natures.

3. Informatisation par numérisation des levés de la MO

Dans le Canton de Vaud, la BD cadastrale officielle s'obtient par une numérisation réalisée selon l'un des 2 cas suivants:

- la nouvelle mensuration, qui s'exécute dans les secteurs disposant de plans cadastraux anciens (en général du siècle passé) ou provisoires (établis lors des remaniements parcellaires), et qui fait l'objet de programmes annuels de travaux géométriques adjugés aux bureaux d'ingénieurs géomètres (volume 3 à 4 M./an)
- la rénovation de la mensuration semi-numérique existante, qui touche en priorité les communes urbaines. Certaines d'entre-elles, actuellement Pully et Nyon, ont en effet besoin d'une mensuration numérique pour organiser la gestion informatique de leurs divers domaines d'activité. La technique géométrique a été définie, reste à régler le problème du financement.

4. Besoins immédiats de certains utilisateurs

La numérisation par calcul des levés de la MO prend du temps, là où elle reste à faire,

c'est-à-dire pour les 2/3 du territoire vaudois. On constate actuellement que les Services industriels de certaines communes, les PTT, etc... ont des besoins immédiats de gestion informatique de leurs réseaux et qu'ils ne peuvent attendre plusieurs années avant de disposer d'une base cadastrale valable.

Dans ces cas, il faut envisager une opération indépendante de la numérisation des levés de la MO. La solution consisterait à exécuter HORS CADASTRE une numérisation par digitalisation (ou scannérisation) de la copie du plan cadastral utilisée pour la figuration des conduites (numérisation provisoire).

Il s'agit d'une opération pouvant s'exécuter rapidement (quelques jours pour un plan), mais qui doit être financée hors MO. On disposerait ainsi d'une BD privée permettant d'obtenir les restitutions nécessaires en attendant la BD officielle.

La forme numérisée obtenue à partir d'une image graphique nécessite une mise en garde, pour ce qui concerne les aspects suivants:

- le document cadastral utilisé contient souvent des imprécisions, notamment sur les largeurs du domaine public, et les données numérisées seront à utiliser avec précaution (la numérisation peut donner l'illusion que les images obtenues sont correctes).
- l'image du fond cadastral n'est pas l'image exacte de l'état des lieux, certains éléments de situation n'étant pas mis à jour
- l'ajustage des plans entr'eux peut poser des problèmes et pourrait exiger la détermination de points d'ajustage sur le terrain.

Deux orientations sont possibles pour cette digitalisation ad hoc:

- la 1ère solution, annoncée à Yverdon-les-Bains en janvier 1988 lors des journées sur la REMO, consisterait en une action individuelle à la charge des demandeurs (Communes, PTT, Sociétés électriques, ...) consistant à digitaliser, avec l'autorisation de la Direction du cadastre, une copie du plan cadastral, ou de plans «dérivés» (ceux des PTT par ex.), sur laquelle sont figurées les conduites et autres éléments. Le Service cantonal du cadastre pourrait assurer le rôle de «centrale d'information» pour éviter des opérations en parallèle, portant sur le même secteur
- la 2ème solution, à l'image de ce qui se fait dans le Département français de Haute-Savoie (où déjà 100 Communes sont traitées) consisterait à obtenir la numérisation par digitalisation du plan cadastral existant, et de l'ensemble des plans de réseaux existants, par une volonté politique conduisant à une action générale.

5. Conclusion

Les systèmes d'information «municipaux» et autres peuvent se bâtir dès maintenant sur la Mensuration cadastrale officielle actuelle au fur et à mesure de sa mise en base de données informatisée. Reste à savoir s'il faut procéder ou non à une adaptation anticipée

de la mensuration actuelle au projet REMO (enrichissement des données).

Si des besoins immédiats existent là où la BD cadastrale officielle n'existe pas encore, il faut créer parallèlement à la Mensuration cadastrale (HORS CADASTRE) des données informatisées provisoires. La question se pose alors de savoir s'il faut envisager des actions concertées, locales ou régionales, où il faut laisser l'initiative à ceux qui en supporterait le financement.

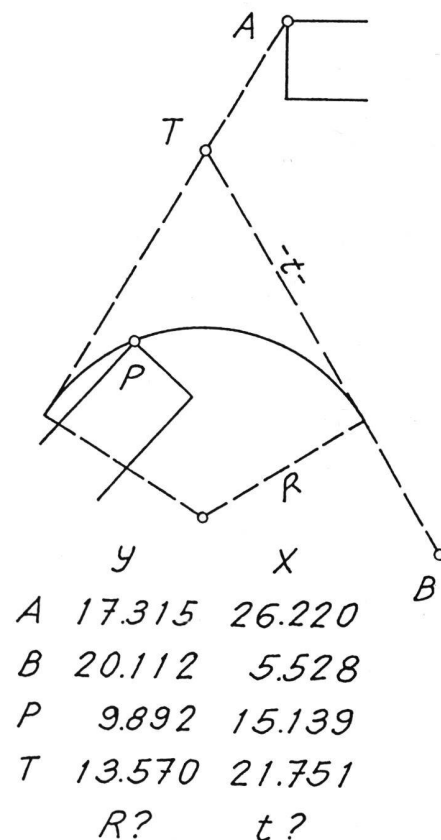
L'essentiel consiste à définir les prestations qu'attendent ceux qui s'occupent plus particulièrement des équipements collectifs.

Le Service cantonal du cadastre doit tenir son rôle dans la gestion des données touchant au sol en proposant des solutions et en assurant la coordination nécessaire, en collaboration avec la Société professionnelle des ingénieurs géomètres et les autres partenaires.

André Bercher

Lehrlinge Apprentis

Aufgabe 1/89



Hans Aeberhard